



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020, conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débiteront à 20 h.

- | | |
|-------------|---------------|
| ➤ 7 janvier | ➤ 7 juillet |
| ➤ 4 février | ➤ 4 août |
| ➤ 3 mars | ➤ 1 septembre |
| ➤ 7 avril | ➤ 6 octobre |
| ➤ 5 mai | ➤ 3 novembre |
| ➤ 2 juin | ➤ 1 décembre |

Séance spéciale sur le budget, le **mardi 15 décembre 2020**.

Les séances ont lieu au bureau municipal, au 270, Route 125.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 7^e jour du mois de novembre 2019.

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 7 novembre 2019.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 7^e jour du mois de novembre 2019.

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière